



Mémoire

Projet de loi 48 visant à contrôler le coût de la taxe foncière
agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières
agricoles.

4 février 2020

Auteur: Maxime Laplante, agr, président de l'Union paysanne

Collaboration: Marie-Josée Renaud, coordonnatrice de l'Union paysanne

Présentation de l'Union paysanne

C'est en 2001, en réaction à l'arrivée des mégaporchereries au Québec, que l'Union paysanne a été fondée. D'abord constitué en syndicat agricole, avec l'objectif clair de faire tomber le monopole syndical en agriculture, l'Union paysanne s'est transformé en organisme à but non lucratif en 2016.

La mission de l'Union paysanne est de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux et celles qui sont en faveur d'une agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire. Comme association agricole et citoyenne elle intercède auprès des autorités, des médias et de l'opinion publique pour défendre les intérêts des paysans et des artisans de la Terre à la Table. Ses membres sont majoritairement des agriculteurs mais elle donne également une place aux citoyens soucieux de s'impliquer en faveur d'une agriculture et d'une alimentation à échelle humaine.

L'Union paysanne «préconise» une agriculture axée, d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.

Préambule

À sa fondation en 2001, l'Union paysanne désirait amorcer une réflexion en profondeur sur l'aménagement de notre territoire. Cette réflexion nous a alors forcé à repenser notre agriculture et à se demander quels sont les objectifs visés. La vision développée présente les rôles de notre agriculture comme suit :

- Nourrir notre population en quantité et en qualité;
- Protéger les ressources;
- Occuper le territoire de façon décentralisée.

On entend régulièrement parler de différents problèmes en milieu rural : parfois il s'agit de terres réquisitionnées pour une autoroute, parfois de spéculation foncière avec une hausse de la valeur des terres. Il y a aussi des municipalités qui veulent conserver leur population, attirer des jeunes familles, et qui ont besoin d'espace. Il y a également une partie de la population qui aspire à s'établir à la campagne, et en vivre. Et les villes, confrontées à la densification et aux problèmes de congestion automobile, vivent des situations conflictuelles d'aménagement du territoire restreint.

Nous n'avons plus à démontrer l'explosion de la valeurs des terres agricoles, il s'agit maintenant d'un constat établi. Le projet de loi 48 atteste ce constat. On peut comprendre que cette augmentation de la valeur des terres signifie une augmentation du compte de taxes municipales. Mais les effets ne se font pas seulement sentir lors du paiement de taxes mais aussi lorsqu'il s'agit de permettre l'accès à de nouveaux agriculteurs, qui n'ont pas nécessairement les moyens de payer ces prix.

À notre avis, le projet de loi 48 ne fait que transmettre le fardeau d'un nouveau remboursement de taxes de 70 millions aux contribuables et occulte les raisons de l'augmentation de la valeur des terres et de son impact sur les communauté rurales.

Les raisons de la hausse de la valeur des terres

La rumeur, selon laquelle de sombres spéculateurs chinois étaient responsables du fléau, ne tient pas la route. Le rapport CIRANO de l'université Laval a fait clairement la lumière sur cet enjeu, concluant que les principaux spéculateurs sont les fermiers eux-mêmes¹.

Qu'est-ce qui incite à payer le prix fort pour acquérir une nouvelle parcelle de terre? Évidemment le revenu potentiel ou la perspective de pouvoir plus tard revendre plus cher. Comme par hasard, cette augmentation se fait surtout sentir dans les régions de monoculture de maïs et de soya, cultures largement subventionnées par les programmes comme l'ASRA. Les grandes surfaces céréalnières sont également l'objet de soutien.

À notre avis, la principale façon de freiner l'envolée des prix des terres, c'est de faire en sorte qu'il soit possible de faire un revenu décent avec une petite surface. Or, le système québécois encadrant notre agriculture va dans la direction opposée.

On ne peut pas omettre le rôle de la CPTAQ, qui persiste à croire qu'une ferme de moins de 100 ha ne peut être rentable. Dans cette même vision rétrograde, cette commission vise l'homogénéité du territoire, alors que la société civile réclame la diversification du milieu rural. On voit encore la CPTAQ classer sous la rubrique « nuisance aux activités agricoles » une foule d'activités rémunératrices et multifonctionnelles, pouvant être associées aux activités agricoles, comme les tables champêtres, l'agrotourisme, etc.

Comment parler de la question du revenu agricole sans mentionner le blocage de l'accès à plusieurs productions animales en raison du contrôle des fédérations de l'UPA sur les plans conjoints. Avoir le droit de produire du poulet, des œufs ou du lapin permet un meilleur revenu par hectare sans avoir besoin d'acquérir de nouvelles surfaces de terre.

Or, la Régie des marchés agricoles refuse systématiquement d'appliquer la loi sur la mise en marché des produits agricoles (art. 63) qui stipule clairement qu'un plan conjoint ne s'applique pas à la vente directe au consommateur. La Régie entrave ainsi les possibilités de revenu à la ferme, alors même que le gouvernement permet l'importation des mêmes denrées, sans contrainte.

1 Meloche, Jean-Philippe et Debailleul, Guy. *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec – Ampleur, causes et portée du phénomène*, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, Montréal, février 2013.

Il faut évidemment ajouter les normes du MAPAQ limitant sérieusement les possibilités d'abattage en région ou à la ferme, bloquant de ce fait les possibilités de valeur ajoutée sur de plus petites surfaces.

En somme, si on veut trouver une solution à l'explosion de la valeur des terres et, du même fait, à l'explosion des comptes de taxes, il faut envisager plus que de simplement exiger plus d'argent public pour faire des remboursements.

L'actuel projet de loi 48, en plus d'éviter systématiquement de se questionner sur les raisons de la spéculation foncière, va jusqu'à consacrer cette hausse, en l'indexant au taux annuel de 8%. En outre, le plafond imposé, environ 28 000\$/ha, n'est pas un plafond de la valeur de la terre mais seulement au niveau de taxation. Le propriétaire bénéficie d'une limite de la taxation mais peut aussi profiter de la hausse réelle lors de la revente.

Comme on pouvait s'y attendre, le projet de loi 48 consolide la situation aberrante selon laquelle chaque ferme doit obligatoirement payer sa contribution à l'UPA pour être admissible au remboursement de taxes foncières. Pourtant, rien ne peut justifier que le gouvernement demande l'adhésion à un syndicat privé pour l'obtention d'une subvention publique. Cette situation est, à notre connaissance, unique au secteur agricole et seule l'UPA bénéficie de cette complaisance gouvernementale. En effet, nous n'avons jamais vu le gouvernement faire enquête auprès des autres corps de métiers afin de vérifier leur adhésion syndicale avant de verser une subvention publique. La loi sur les producteurs agricoles nomme déjà cette obligation et l'UPA a amplement les moyens d'assurer ses paiements sous peine de poursuites et de lourdes sanctions.

En bref, le projet de loi 48 ne règle rien et se contente d'accéder à la demande de l'UPA de faire payer le contribuable pour les conséquences d'une vision réductrice de l'agriculture. Décevant et honteux.

Voici quelques pistes de solutions que nous aimerions voir apparaître dans le projet de loi :

- Améliorer les possibilités de revenu accru sans accroissement des surfaces;
- Permettre la production hors-quota;
- Permettre la vente directe sans être soumis aux plans conjoints, comme l'indique la loi

sur la mise en marché des produits agricoles (art 63);

- Permettre l'abattage et la transformation à la ferme;
- Revoir les critères de fonctionnement de la CPTAQ qui traite le 8^{ième} rang au fond du Témiscamingue comme si c'était la banlieue montréalaise;
- En finir avec le financement au volume de production. En appliquant le Contrat vert proposé par l'Union paysanne (voir annexe)
(Contribution de l'État liée au respect d'objectifs en lien avec la protection des ressources, l'occupation du territoire, la production régionale, etc)
- Abolir le monopole de l'UPA pour laisser de l'espace démocratique à un autre modèle agricole;
- Dissocier le remboursement des taxes de l'adhésion à l'UPA;
- Revoir le mode de financement des municipalités rurales.

Nous sommes conscients que plusieurs lois seraient à modifier pour inclure toutes ces modifications mais n'est-il pas le moment, dans le Québec de 2020, de revoir notre système agricole et alimentaire en profondeur? Nous invitons les différents ministères concernés à collaborer ensemble afin de modifier la Loi sur les producteurs agricoles, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de permettre une transformation majeure de notre agriculture, pour le bien-être de tous, pour faire face aux changements climatiques, et pour enfin de donner de l'air au système, tel que souhaité par feu monsieur Jean Pronovost².

2 La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, présidée par monsieur Jean Pronovost, a rendu public son rapport le 12 février 2008. Sous les pressions de l'UPA, il a été aussitôt tabletté. Pourtant, ses recommandations sont encore d'actualités et tout y est pour régler la majeure partie des problèmes du monde agricole actuel.



UNION PAYSANNE

LE CONTRAT VERT

Création d'emplois, protection
de l'environnement et de la
biodiversité, occupation du
territoire et agriculture de
proximité, en échange d'un
soutien financier. Proposition
pour un contrat social renouvelé
entre les fermiers et la société
québécoise..

unionpaysanne.com

IL EST DÉSORMAIS TEMPS DE
SOUTENIR UNE LARGE PARTIE DE LA
CLASSE AGRICOLE QUI N'A JAMAIS VU
L'OMBRE D'UN SOUTIEN FINANCIER
DE L'ÉTAT MALGRÉ LA GRANDE QUAL-
ITÉ DE LEURS PRATIQUES COMME DE
LEUR APPORT À LA SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE. SOIT PRÈS DE LA
MOITIÉ DES FERMES DU QUÉBEC



UNION PAYSANNE



Ce travail de l'Union paysanne constitue l'ébauche d'une proposition qui vise ni plus ni moins qu'à renverser le modèle de subvention actuel tourné vers le volume, pour le réorienter vers la qualité des pratiques.

Il est désormais temps de soutenir une large partie de la classe agricole qui n'a jamais vu l'ombre d'un soutien financier de l'État malgré la grande qualité de leurs pratiques comme de leur apport à la société québécoise. Soit près de la moitié des fermes du Québec.

L'agriculture du Québec coûte annuellement plus de 1,7 milliards (origine provinciale et fédérale) pour un résultat d'environ 26 000 fermes, ce qui donne une moyenne d'environ 65 000\$ par ferme, un budget inégalé dans les pays industrialisés. Évidemment, ça ne veut pas dire que chaque ferme reçoit ce montant mais cela donne une idée de ce que coûte notre agriculture au contribuable.

De plus, cet argent, lorsque versé au fermier, arrive essentiellement aux entreprises de grande taille, fortement spécialisées, alors qu'on suppose qu'elles devraient être plus concurrentielles que les petites.

Pour résumer, l'État subventionne les monocultures, souvent transgéniques, l'exportation, la concentration des fermes, alors que la population désire clairement une production de taille réduite, diversifiée, créatrice d'emploi, biologique, etc. On subventionne même la culture sur les bandes riveraines, alors que celles-ci devraient être protégées. Légère contradiction?

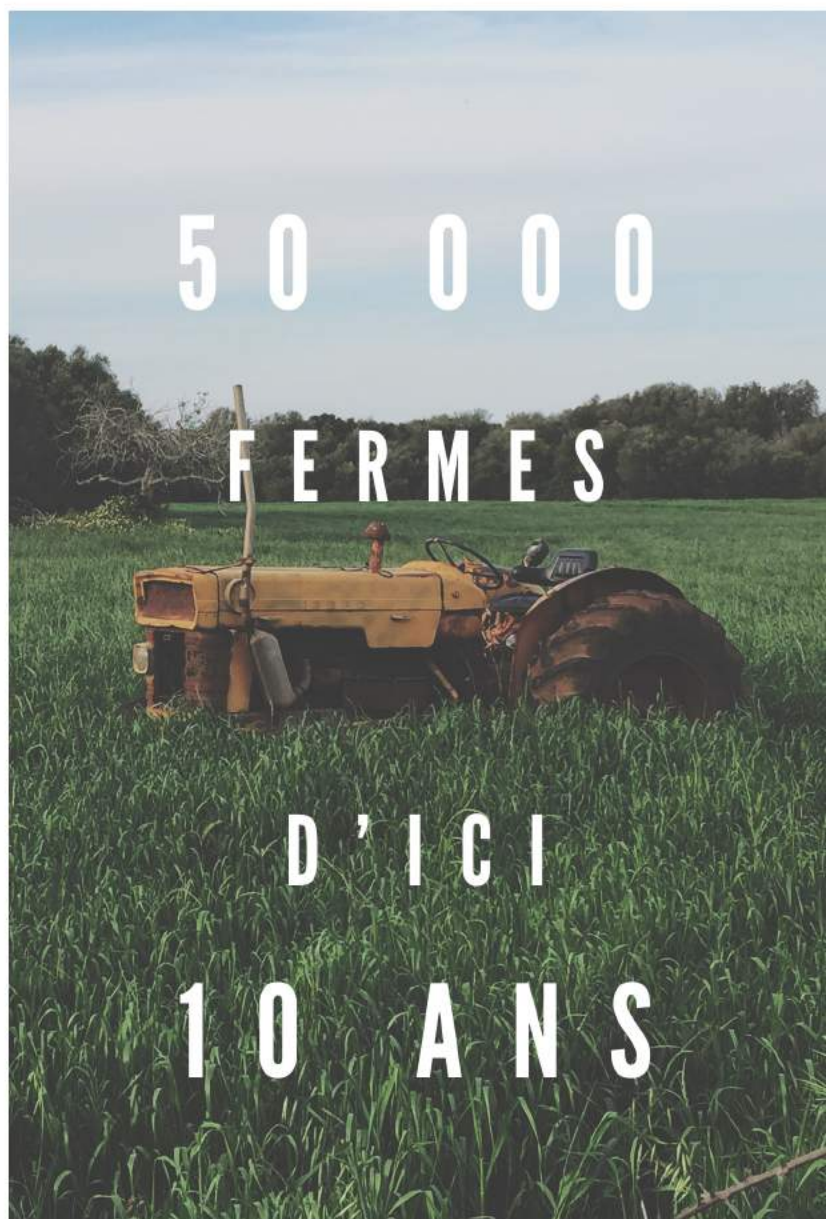
L'Union paysanne propose qu'une partie des sommes attribuées à l'assurance-stabilisation soit réorientée vers un changement majeur de notre agriculture pour répondre aux besoins de notre société et ainsi contribuer non plus à faire disparaître nos fermes mais à en ajouter.

SCÉNARIO

Contribution directe annuelle de **10 000\$** par ferme, sous condition de respect de normes comprenant les éléments suivants :

- Moins de **100** unités animales.
- Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété.
- Moins de **25%** des sols dénudés annuellement.
- Au moins **0,5** unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement)
- Au moins **8%** de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc)
- Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars.
- Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale.
- Valeur de production d'au moins **10 000\$**.

Le principe directeur est d'abolir toute forme de subvention liée à la production. Ce qui est, de toute façon, contraire aux règles de l'OMC. La production agricole doit se rapprocher du marché. De plus, tout soutien se doit d'être équitable et être mérité par une contribution souhaitée par la société québécoise. Les distorsions créées par les programmes actuels, par exemple de l'argent pour du maïs transgénique mais rien pour des prairies permanentes, doivent être abolies.



Le système doit aussi évoluer et délaissier une situation de subventions pour en arriver à une rémunération pour des services rendus. L'État québécois ne peut plus s'attendre à ce que les fermiers protègent la biodiversité, créent de l'emploi, améliorent la vitalité de leurs communautés, protègent les ressources et le paysage sans aucune forme de compensation, alors que la quasi-totalité des subventions vont vers des entreprises fortement spécialisées et industrialisées.



EXPLICATIONS DES NORMES PROPOSÉES

A) MOINS DE 100 UNITÉS ANIMALES

La population du Québec souhaite clairement soutenir les petites et les moyennes fermes. Si les grandes entreprises, souvent sous intégration, sont supposées être plus rentables, alors elles ne devraient pas avoir besoin de subventions. Pour occuper le territoire rural, mieux vaut avoir 20 petites fermes qu'une seule grande entreprise. Le bénéfice en est d'autant plus grand pour maintenir les services de base dans les petites communautés, comme les écoles, la poste, etc.

B) DENSITÉ D'ÉLEVAGE INFÉRIEUR À UNE UNITÉ ANIMALE À L'HECTARE DE PROPRIÉTÉ.

La population du Québec souhaite clairement soutenir les petites et les moyennes fermes. Si les grandes entreprises, souvent sous intégration, sont supposées être plus rentables, alors elles ne devraient pas avoir besoin de subventions. Pour occuper le territoire rural, mieux vaut avoir 20 petites fermes qu'une seule grande entreprise. Le bénéfice en est d'autant plus grand pour maintenir les services de base dans les petites communautés, comme les écoles, la poste, etc.

C) MOINS DE 25% DES SOLS DÉNUDÉS ANNUELLEMENT

Le problème de l'érosion est devenu un problème majeur au Québec, emportant irrémédiablement nos sols vers les cours d'eau. Un sol dénudé et couvert en été par des plantes sarclées comme le maïs est insuffisamment protégé contre l'érosion. Une couverture pérenne du sol est un élément important en vue de réduire l'érosion. On comprend qu'il est nécessaire de labourer les terres pour les réensemencer mais il faut à tout prix mettre un frein au dénudement massif de nos sols.

D) AU MOINS 0,5 UNITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE (DONC AU MOINS 1000 HEURES DE TRAVAIL ANNUELLEMENT).

Un des objectifs du Contrat vert est précisément de créer de l'emploi sur des fermes. Il appert donc normal d'exiger que la ferme crée de l'emploi. Il s'agit d'un changement majeur d'orientation par rapport aux subventions actuelles qui contribuent plutôt à « rationaliser » et éliminer la main-d'œuvre en forçant la spécialisation.

Le Contrat vert exige un minimum de 1000 heures par an, soit l'équivalent d'un demi emploi, qu'il s'agisse des propriétaires eux-mêmes ou avec l'aide d'employés. En comparaison, il en coûte beaucoup plus pour créer un emploi en agriculture industrielle ou même dans les autres secteurs de l'économie. Le montant de 10 000\$ se veut un levier important de création d'emploi en milieu rural.

E) AU MOINS 8% DE LA SUPERFICIE DE LA FERME EN TERRITOIRE PROTÉGÉ (BOISÉ, HAIE BRISE-VENT, MARAIS, ESCARPEMENT, ETC).

Le gouvernement du Québec a manifesté clairement son intention de préserver environ 8% de son territoire dans le but de protéger l'environnement, la bio-diversité et la forêt boréale. Toutefois, l'Union paysanne est d'avis que ce 8% du territoire doit constituer un réseau au lieu d'être concentré en une ou quelques zones. Animaux, oiseaux, poissons, insectes, végétaux ont besoin de circuler et ne franchissent généralement que difficilement de vastes étendues dénudées et en monoculture. Cette démonstration a été faite pour le secteur de la forêt où la conclusion fut de réduire la taille des coupes à blanc.

Bio-diversité est également synonyme de flexibilité. Les organismes vivants ne préfèrent pas tous le même milieu. Pour certains, ce sera un marais, pour d'autres un couvert boisé, une haie, un escarpement rocheux, etc.





Au lieu d'imposer aux fermes une solution unique, l'Union paysanne propose que 8% de la surface de la ferme ne soit pas en culture mais le fermier a le choix du 8%.

F) FORTUNE PERSONNELLE DES PROPRIÉTAIRES INFÉRIEURE À UN MILLION DE DOLLARS.

Aider ceux qui en ont besoin. Au même titre qu'il n'y a pas de raison valable de subventionner des entreprises qui sont supposément rentables en raison des économies d'échelle, il n'y a pas lieu de proposer le Contrat vert aux biens nantis.

G) ACCÈS EXTÉRIEUR AUX ANIMAUX, AU MOINS EN PÉRIODE ESTIVALE.

L'aspect social du Contrat vert suppose le respect du désir de la population en matière de bien-être animal. L'accès à l'extérieur pour les animaux de ferme, au moins en période estivale, est une condition minimale. Pris en comparaison avec les normes dans l'Union européenne, cet élément est un premier pas.

H) VALEUR DE PRODUCTION D'AU MOINS 10 000\$.

Le problème de l'érosion est devenu un problème majeur au Québec, emportant irrémédiablement nos sols vers les cours d'eau. Un sol dénudé et couvert en été par des plantes sarclées comme le maïs est insuffisamment protégé contre l'érosion. Une couverture pérenne du sol est un élément important en vue de réduire l'érosion. On comprend qu'il est nécessaire de labourer les terres pour les réensemencer mais il faut à tout prix mettre un frein au dénudement massif de nos sols.



**COÛT DE L'OPÉRATION :
PAS UN SOU DE PLUS
QUE LE RÉGIME ACTUEL !**

**ON PARLE ICI DE REDIRIGER LE BUDGET DE
L'ÉTAT VERS DE NOUVEAUX OBJECTIFS AGRICOLES.
CES OBJECTIFS DEVRAIENT ÊTRE :**

- Produire de la nourriture pour notre population, en qualité et en quantité.
- Protéger les ressources nécessaires à la production.
- Occuper le territoire de façon décentralisée.



LE CONTRAT VERT : UN MODÈLE FLEXIBLE, SANS PAPERASSE INUTILE, SIMPLE.

Le Contrat vert prévoit une inspection de ferme, pour vérifier si les normes ont été appliquées. Pas besoin d'analyses complexes et de relevés de récoltes, de dossiers climatiques ou d'échantillonnage. Les normes exigées sont faciles à observer ou à obtenir. Il faut éviter la complexité des programmes actuels, qui n'ont pas réussi à améliorer la sécurité financière des fermes de taille modeste mais qui sont coûteux en temps pour remplir les formulaires.

- Moins de 100 unités animales.
- Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété.
- Moins de 25% des sols dénudés annuellement.
- Au moins 0,5 unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement)
- Au moins 8% de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc)
- Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars.
- Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale.
- Valeur de production d'au moins 10 000\$.

- Protection des paysages

Facile de compter le nombre d'animaux.

Facile de diviser le nombre d'animaux par le nombre d'hectares de la ferme, renseignement disponible au cadastre.

Facile de constater ce qui a été labouré ou non.

Facile de constater s'il y a eu du travail ou non. On parle ici de 20 heures par semaine comme base minimale.

Facile de mesurer la surface non cultivée et protégée, en haies, marais, etc.

La fortune personnelle fait partie des renseignements qu'on peut obtenir par le ministère du Revenu. Facile à vérifier!

Facile de demander au fermier de justifier une valeur de 10 000\$ de production.

Il est simple de regarder la présence d'une tour cellulaire ou de panneau réclame!

CONDITIONS CONNEXES

Si on veut que le Contrat vert puisse réaliser ses promesses, il y a nécessité d'assouplir certaines dispositions du système agricole actuel, en particulier la mise en marché et la protection du territoire.

- Assouplissement des règles de la CPTAQ pour permettre l'établissement de relève à temps partiel.
- Assouplissement des règles de mise en marché (quotas, plans conjoints, agences de vente, etc).

Sans entrer ici dans le détail, la question peut se résumer ainsi : à quoi bon mettre en place un programme de développement de l'agriculture de taille modeste si les quotas ne sont pas accessibles, si la mise en marché directe est lourdement entravée par les agences de vente obligatoires et si l'accès à la terre est interdit?



ANNEXE

Selon le sondage d'Equiterre, 81% des gens interrogés sont d'accord pour que le gouvernement soutienne financièrement ceux qui produisent bio. Il est temps que la société civile ait son mot à dire sur l'attribution des subventions agricoles et sur le type de fermes qu'elle désire soutenir.

Le prochain tableau émane d'un sondage réalisé auprès de 1000 personnes en Allemagne en 2006.

